



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

http://www.sies.fr

Retraite par points : annonces inacceptables du Premier ministre.

Mardi 10 décembre, la grève a été une nouvelle fois majoritaire, avec une participation très importante aux manifestations interprofessionnelles.

Le **SIES** a pris connaissance du discours du Premier ministre prononcé mercredi 11 décembre devant le Conseil économique, social et environnemental. Les annonces sont inacceptables, le premier ministre maintient le projet de retraite par points qui **instaure également la retraite à 64 ans**. Le gouvernement entend organiser la paupérisation afin d'inciter les salariés et les fonctionnaires à travailler plus longtemps.

Les misérables augmentations promises, sous conditions, aux professeurs constituent une inadmissible duperie, à l'instar de la **prime « mutation » qui serait versée aux professeurs qui accepteraient de changer régulièrement d'établissement ou la prime « orientation »**. **Devoir muter pour toucher des points de retraite, après avoir attendu de nombreuses années avant d'obtenir l'établissement ou la commune souhaitée, ça vous tente ?**

Pour compenser le préjudice causé par la retraite par points par rapport au calcul actuel, effectué sur la base de l'indice détenu durant les six derniers mois de la carrière, il faudrait rémunérer les professeurs et les CPE à la hors classe dès leur entrée dans le métier. Des milliers d'euros devraient être versés mensuellement à ceux qui sont en milieu de carrière, afin d'éviter la diminution du montant de leur future pension. Cela représenterait 10 milliards, somme que le Président de la République annonçait, lors de son discours à Rodez le 3 octobre 2019, ne pas vouloir attribuer.

Après avoir tenté d'opposer les français les uns aux autres en fonction de leur métier et de leur régime de retraite, la tactique du gouvernement consiste désormais à diviser les salariés et les fonctionnaires au sein de chaque profession en fonction de leur date de naissance (né avant ou après 1975) tout en « jouant la montre » en misant sur le pourrissement de la situation et un éventuel épuisement des forces. Pouvons-nous nous résigner à ce que nos enfants et petits enfants subissent un système dont nous refusons qu'il s'applique à nous-mêmes ? Si la retraite par points devait s'appliquer en étant assortie de la « clause du grand père », qui peut raisonnablement croire que ce gouvernement (ou un autre) ne reviendra pas à la charge dans quelques années, pour changer une nouvelle fois les règles et imposer la retraite universelle par points à ceux qui avaient initialement été épargnés ? Ces derniers seront alors beaucoup moins nombreux pour pouvoir se défendre efficacement.

Tout en s'appuyant sur la collaboration des syndicats réformistes, le gouvernement entend poursuivre un bras de fer avec les professeurs, l'ensemble des fonctionnaires et des salariés du privé et les syndicats qui défendent réellement les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, pour tenter d'imposer sa réforme délétère.

Le **SIES** rejette en bloc la retraite par points et réaffirme son attachement indéfectible au mode de calcul de la pension civile à partir de l'indice détenu durant les six derniers mois de la carrière. Le **SIES** refuse de négocier une misérable revalorisation en contrepartie d'une réforme des retraites. Le **SIES** revendique une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice et une revalorisation significative des différentes grilles indiciaires sans aucune contrepartie.

Comme il l'a fait dès le 5 décembre, le **SIES appelle à la reconduction de la grève**.

Le **SIES appelle à faire de la journée du jeudi 12 décembre une nouvelle journée de grève majoritaire et de manifestations**.

Le **SIES** appelle également, avec l'intersyndicale nationale et académique, à **faire de la journée du mardi 17 décembre une nouvelle journée interprofessionnelle massive de grève et de manifestations**.

Marseille, le 11 décembre 2019